

AVIS CSRPN N° 2024-05

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉUNION

Demande de dérogation en vue de la naturalisation et de la présentation au public d'un éléphant de mer (*Mirounga leonina*), porté par le Muséum d'Histoire Naturelle de La Réunion

**CONSULTATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
PÉTITIONNAIRE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Contexte et objet de la demande

Le CSRPN est sollicité pour avis concernant une demande de dérogation à l'interdiction de naturalisation et exposition au public d'un spécimen d'éléphant de mer (*Mirounga leonina*) protégé, porté par le Muséum d'Histoire Naturelle de La Réunion (dossier déposé le 15 mai 2024).

L'éléphant de mer austral (*Mirounga leonina*) fait partie des espèces protégées, au sens des articles L.411-1 et suivants du Code de l'environnement, selon l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

Le 26 décembre 2021, une femelle éléphant de mer austral, baptisée Noëlle, a été observée échouée sur le littoral au niveau de la Grande Chaloupe. Prise en charge par le Réseau Échouage, l'animal a pu regagner l'océan mais a été observé à plusieurs reprises sur le littoral Ouest avant d'être finalement retrouvé mort noyé dans les filets de baignade de Boucan Canot, le 12 janvier 2022.

En accord avec le Réseau Échouage, le Muséum d'Histoire Naturelle de La Réunion conserve son corps en chambre froide, dans l'annexe du Muséum, et souhaite désormais naturaliser Noëlle et la présenter au public lors d'une exposition sur la biodiversité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Lieu des opérations

Les opérations de naturalisation n'étant pas possibles à La Réunion, la dépouille de l'animal sera envoyée en Métropole (La Gazerie, 61910 Tourouvre-au-Perche) pour traitement avant de revenir au Muséum, à La Réunion.

Opérateurs

Le traitement de la dépouille (dégraissage et tannage de la peau) sera réalisé par l'entreprise de taxidermie VIEL Martin. Le transport sera assuré par Holdtrans. Le montage et la naturalisation du spécimen seront réalisés par le taxidermiste du Muséum, Salim ISSAC.

Modalités d'exposition au public

Le spécimen naturalisé sera présenté au public lors d'une exposition commémorant les 150 ans d'une expédition scientifique dans les TAAF et présentant la biodiversité de ces territoires. Cette demande d'exposition au public est prévue entre décembre 2024 et décembre 2025. Le spécimen sera ensuite conservé dans les collections permanentes du Muséum, non visible du grand public.

Le Muséum dispose d'une dérogation permanente lui permettant de présenter au public le reste de sa collection, à travers l'arrêté préfectoral n°DEAL/SEB/UBIO/2021-032 du 29 juin 2021. Une refonte de cet arrêté est nécessaire pour ajouter tout autre spécimen, cependant, il est proposé de permettre la naturalisation et la première exposition de Noëlle au public par un arrêté spécifique afin de permettre la

gestion de la dépouille dans le délai imparti. L'intégration de l'animal dans l'arrêté du 29 juin 2021 sera réalisée courant 2025.

Les conditions de naturalisation fixées seront conformes à l'arrêté ministériel du 26 novembre 2013.

Remarques préalables

Le CRSPN apporte des précisions concernant la présence de l'animal à La Réunion, par souci de clarification des menaces anthropiques auxquelles l'animal a dû faire face et en vue de la présentation du contexte au public réunionnais :

- Première observation de l'animal le 26 décembre 2021, coincé dans les tétrapodes de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), au niveau de la Grande Chaloupe. Une intervention du Réseau Échouage a été nécessaire pour extraire l'animal des blocs de béton à l'aide d'un engin de levage avant sa remise à l'eau.
- L'animal a régulièrement été observé entre Saint-Paul et les darses du Port Ouest, en mer ou sur terre, entre le 26 décembre 2021 et le 8 janvier 2022.
- Le 9 janvier 2022, l'animal a été observé à Grand Fond avec un hameçon de taille importante ancré dans la lèvre inférieure et encore attaché à un fil de pêche d'environ 1m50, ainsi qu'un deuxième fil de pêche sortant de sa gueule. L'animal a été anesthésié par des vétérinaires pour retirer l'hameçon. Le deuxième hameçon, étant descendu trop profondément dans le tube digestif, n'a pu être enlevé. L'animal a été observé le lendemain et le surlendemain de l'intervention en repos sur la plage de Saint-Paul.
- Le 12 janvier 2022, l'animal a été retrouvé mort, coincé dans les mailles du filet de baignade de Boucan Canot, alors que l'animal tentait de rejoindre le littoral.
- L'autopsie réalisée par les vétérinaires du Réseau Échouage n'a révélé aucune lésion pathologique mais du spume trachéal associé à un œdème pulmonaire, confirmant la mort par noyade de l'animal.

De plus, le CSRPN indique que l'animal, présenté comme provenant des TAAF, pourrait également provenir d'autres îles sub-antarctiques (Marion, Prince Edouard). Si l'animal naturalisé est présenté comme un représentant des TAAF lors de l'exposition au public, il est important de spécifier dans le suivi scientifique de la collection qu'il s'agit d'un spécimen observé à La Réunion, en migration depuis les îles sub-antarctiques et dont la colonie d'origine est inconnue.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable, avec les recommandations suivantes :

- Que la reconstitution de l'histoire de Noëlle se réfère au compte-rendu du Réseau Échouage afin de bien retracer les menaces liées aux activités humaines auxquelles l'animal a dû faire face à La Réunion ;
- Qu'il soit mentionné que la colonie d'origine de l'animal reste incertaine.

Fait à Saint-Denis, le 27 août 2024

Le Président du CSRPN



Patrick FROUIN